



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE HIPPIQUE

Objectifs de la formation

Le brevet professionnel responsable d'entreprise hippique prépare aux fonctions de gestionnaire d'une entreprise hippique. Il permet de développer ses compétences en pilotage d'entreprise (comptabilité-gestion), commercialisation de prestations, organisation du travail, gestion et travail de la cavalerie. La formation permet de mûrir la réflexion sur le projet d'installation. Elle délivre la Capacité Professionnelle à l'Installation.

Lieu de la formation

Campus terre et Avenir

CFPPA

www.campusterreetavenir.fr



APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE

DURÉE 6 à 10 mois

CONTENU DE LA FORMATION

Capacités générales

Français, mathématiques, informatique, communication, hippologie théorique et filière hippique

Capacités professionnelles

- Approche globale de l'entreprise
- Connaissance du système de production, identification des atouts et contraintes, choix stratégiques de pilotage...
- Connaissance du système de production, identification des atouts et contraintes, choix stratégiques de pilotage... élaboration de la relation clientèle, développement de partenariats...
- Gestion et organisation du travail
Réglementation du travail, organisation de la main-d'œuvre, santé sécurité au travail...
- Gestion administrative et économique
Suivi administratif, comptabilité d'entreprise, gestion, droit, fiscalité, réglementation...
- Commercialisation des prestations
Stratégie commerciale, marketing, tarification, promotion et communication, prospection...
- Élaboration du projet professionnel
Construction du projet : technique, financement, estimation de la faisabilité, démarches à entreprendre...
- Technique
Gestion de la cavalerie : alimentation, soins...
Travail et valorisation du cheval : débouillage, préparation à la compétition...

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Création d'entreprise équestre

Salariat en tant que responsable d'écurie ou responsable administratif

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir quitté la formation initiale depuis 1 an et avoir travaillé au moins 1 an
 - Etre titulaire d'une formation de niveau bac au minimum
 - Avoir une bonne maîtrise de l'équitation niveau Galop 6
 - Présenter un projet d'installation à moyen terme
 - Il est conseillé d'avoir une bonne connaissance du milieu équin et d'avoir entamé des démarches auprès de la Chambre d'Agriculture ou du Conseil des Chevaux pour une installation future.
 - Les sélections des candidats se déroulent sur la présentation du projet professionnel et un entretien avec le responsable de la formation
- En apprentissage, l'obtention du BPJEPS activités équestres est privilégié



Admission étudiée au cas par cas.

